

Projet de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancienne clinique du Pas du Bois au Château d'Olonne du 26/08/2020 au 25/09/2020

CONSTAT

On va bétonner, cimenter, carboner et polluer une fois de plus!!
Pour des raisons économiques qui ne tiennent plus la route, on le sait pourtant bien!!
Car on n'a pas compris que reproduire encore et encore ce monde-là va nous mener droit dans le mur...

PROBLÈMES

De nombreuses approximations sont inquiétantes et laissent la porte ouverte à des digressions inévitables.

Quelques exemples:

- Que veut dire cette phrase à la page 3 de la déclaration de projet, je cite :

"1.2. L'évaluation environnementale

La déclaration de projet objet du présent fera l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. "

En effet, je n'ai pas trouvé le cas par cas.

- Page 51:

"11.5 - CLÔTURES :

Pour des raisons de sécurité, aux intersections des rues, les clôtures minérales et végétales devront être réduites en fonction de la visibilité.

Dans le secteur Ucs, pour les établissements d'intérêt collectif et services publics, et pour lesquels des règles de sécurité nécessaires à leur fonctionnement s'imposent, des dispositions différentes pour être appliquées pour des besoins de gestion et de sécurisation des sites. "

Ce projet a-t-il été relu? On ne comprend pas le français utilisé ici.

"les dispositions différentes" ne sont pas assez détaillées et présentent un danger de surévaluation des besoins de gestion des sites et donc encore moins de végétation.

- Page 55: 12.5 – Dispositions particulières

"Article Uc 13 – Réalisation d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et plantations

En secteur Ucs, tout projet devra fournir un plan de paysagement du site qui devra être agréé par les services municipaux.

En secteur Ucs, une surface égale à 25 % minimum de la surface du terrain doit être plantée d'arbres sauf pour les îlots comprenant les équipements d'intérêt collectif et services publics "

A surveiller!

- Page 51:

"11.4 - ÉNERGIES NOUVELLES, CLIMATISATION, CITERNE DE RECUPERATION DES EAUX DE TOITURE D'une façon générale l'installation de ce type d'équipement ne pourra être admis que dans le cadre d'un projet soigné prévoyant toutes les mesures techniques ou paysagères permettant leur intégration dans le contexte urbain ou naturel. L'utilisation de panneaux solaires, de tuiles solaires ou de tout autre type de matériaux ou d'équipements participant au développement d'énergies renouvelables pourra notamment être admise à condition d'en prévoir une insertion optimale sur le bâti ou par une installation au sol dans les parties arrière du jardin, ou par une installation sur une dépendance en traitant de façon harmonieuse l'ensemble de la construction. "

Les restrictions, les conditions particulières, les conditions d'admission de ces équipements pourtant **indispensables** aujourd'hui montrent bien le peu de volonté d'imposer leur mise en place.

Cette première phrase en dit long: "D'une façon générale l'installation de ce type d'équipement ne pourra être admis que ..."

PROPOSITIONS

- La société PRIVALYS a-t-elle pour le moins prévu d'employer du **béton décarboné** à moindre impact environnemental?? Lui a-t-on imposé ce matériau?

Il existe en Vendée une entreprise pionnière dans ce domaine:

Hoffmann Green Cement Technologies -

Adresse : 6 La Bretauillère, 85310 Rives-de-l'Yon

Téléphone : 02 51 46 06 00

Site: <https://www.ciments-hoffmann.fr>

- A NANTES, le CHU "Hôtel Dieu" situé dans le centre-ville est reconstruit en périphérie de la ville.

L'ancien bâtiment va donc être démolit et à la place il y aura une forêt!!!! Au cœur de la ville!! A Nantes toutes les rues ou avenues sont arborisées, ou si ce n'est pas le cas, c'est en prévision...

- A la place d'un hôtel supplémentaire, ne peut-on faire un camping innovant: chalets en bois, tentes, maisons dans les arbres, hamacs, maisons suspendues, constructions passives, maisons de paille, de briques, ...?

- **Avez-vous réfléchi au mot 'entreprise'???** On n'en a plus besoin!!! (je m'entends , les start-up ont assez vécu, n'acceptons que des entreprises innovantes, non polluantes qui améliorent la vie en général et contribuent au bien-être et à l'intérêt de tous).
- Il nous faut des potagers **pour nourrir la ville**, des légumes et des fruits, jardins partagés, jardins collectifs, produits de proximité, des terres cultivées qui donneront du travail à tous et enthousiasmeront nos jeunes si on y réfléchit!!
- Pourquoi ne pas faire un exemple en faisant des **parkings souterrains**? en lieu et place des parkings extérieurs qui dégradent n'importe quel site .
- Les **transports publics**, les lignes de bus? Mais enfin vous rigolez car il est évident que chacun viendra avec sa propre voiture!!

Au contraire, **incitons les gens à être à vélo** par tous les moyens: nombreuses pistes sécurisées, accès faciles, mise à disposition de Bicloo (Nantes) ou Vélib (Paris), garages à vélos, ...

Marie Scaillierez 20 rue Roberval 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 32 72 76
marie.scaillierez@free.fr

•